

bail signer propriétaire refuse de donner les clefs

Par **christi2211**, le **29/04/2019 à 16:51**

bonjour

j ai signer un bail le 27/03 pour le 1/5 avec un propriétaire , il ne voulais pas de virement ni cheque pour la caution je lui ai donc fait un western union pour 750e .

le 26/4 je recois une lettre recomande de ce monsieur qui m informe que suite a mon insolvabilite il refuse de me louer le logement .or avant signature je lui ai fourni mes attestation cafet lui ai propose d avoir un garant ou un fsl, il a refuse disant qu il en avais pas besoin .

je dois emmenager dans 2 joursle 1er mai et je dois rendre les clefs de mon ancien logement aussi le 1 er mai , j ai 3 enfants qui sont incris a l ecole du nouveau logement tous mes papiers caf sont parti depuis le 2/4 dans le 69 et je suis dans le 13

que dois je faire?

est ce que la loi pour atteinte au logement privee marche dans le cas ou le propriétaire ne veux pas me donner les clefs ?

dois je faire constater par huissier? puisje faire intervenir la gendarmerie ?

d avance merci

Par **Sleeper**, le **29/04/2019 à 17:02**

Bonjour,

Dans ce cas de figure Western Union rime très souvent avec arnaque. Avez vous la certitude d'avoir affaire au véritable propriétaire du logement ?

Par **christi2211**, le **29/04/2019 à 17:06**

oui je suis certaine j ai deja fait intervenir la gendarmerie car le monsieur avais laisser l annonce sur le boncoin malgre le bail signer il a dit que c etait parce qu il n avait pas eu l assurance donc je l ai faite le 1 /04 et c est mes beaux parents qui ont visiter pour nous donc c est sur que la maison existe

Par **janus2fr**, le **29/04/2019** à **17:52**

Bonjour,

Vous avez donc bien un exemplaire du bail signé du bailleur ? Si oui, celui-ci ne peut pas refuser à présent de vous louer le logement.

Au besoin, muni de votre bail, vous avez le droit de faire appel à un serrurier pour ouvrir la porte du logement !

Par **christi2211**, le **29/04/2019** à **18:25**

oui j ai le bail signer par les deux parties en main payer la caution et assure la maison

(je me repete desole mais je veux etre bien claire) .quand je contacte la gendarmerie il me disent que c est du civil que cela ne les regarde en rien alors que l huissier que j ai contacter me dit que cela releve du penal vue que c est une atteinte au domicile privee